



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance extraordinaire ce lundi 1^{er} mars 2021 à 19 h 00 par voie de visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Monsieur, Louise Magnan, Shirley Drouin et Pascal Cauchon, formant la totalité des membres de ce conseil. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence Microsoft Teams :

Madame Christine Genest, directrice générale.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-03-51

SÉANCE HUIS CLOS – VISIOCONFÉRENCE MICROSOFT TEAMS

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
APPUYÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-03-52

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2021-03-53

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Christine Genest, directrice générale agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M^{me} Louise Magnan, appuyée par M^{me} Shirley Drouin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-03-54

PROPOSITION ÉTUDE D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ubalde est desservie en eau potable par un réseau d'aqueduc alimenté par un site de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1. La municipalité doit donc, en vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), transmettre au ministre, tous les 5 ans ou d'ici le 1er avril 2021, un rapport signé par un professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a vérifié son admissibilité au Programme protection accrue des sources d'eau potable Volet 1 Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité dans le but d'obtenir une aide financière mais que celle-ci n'est plus admissible à ce programme;

CONSIDÉRANT la proposition d'Akifer pour une étude d'analyse de vulnérabilité du puits P-1 et la révision des aires de protection au montant total de 21 350,00 \$ taxes en sus.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil accepte la proposition d'Akifer au montant de 8 900,00 \$ taxes en sus pour procéder à l'analyse de la vulnérabilité du puits P-1 et 12 450,00 \$ taxes en sus pour procéder à la révision des aires de protection, pour un total de 21 350,00 \$ taxes en sus afin de répondre aux exigences du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);



QUE cette résolution annule la résolution no 2021-02-26.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-03-55

PROPOSITION LES ENTREPRISES BOURGET INC.

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués en 2020 pour le traitement de surface simple sur le chemin du Lac Blanc par Les Entreprises Bourget inc. ne répondent pas aux attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Bourget inc. et la municipalité ont négocié une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord avec la dernière proposition de Les Entreprises Bourget inc. pour l'application d'un scellant protecteur sur le Chemin du Lac Blanc à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront d'améliorer la condition générale de la chaussée et la durée de vie pour cette portion de route;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil accepte l'offre de Les Entreprises Bourget inc. au montant de 10 044.06 \$ taxes en sus pour l'application d'un scellant protecteur sur le chemin du Lac Blanc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-03-56

SOUSSIONS CAMÉRA INSPECTION SOUTERRAINE

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a procédé à une demande de prix pour l'achat d'une caméra à inspection souterraine;

ATTENDU QUE le résultat final de chacun des soumissionnaires et du prix demandé est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (\$)
Stelem (Canada) Inc.	10 985.00 \$
Wolseley Canada Inc	9 972.23 \$

ATTENDU QUE la caméra pour inspection souterraine de Stelem possède des options supplémentaires et répond d'avantage aux attentes de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la municipalité accepte la soumission de Stelem au montant de 10 985.00 \$, un localisateur au montant de 2 125.00 \$ et un étui de 155.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-03-57

SOUSSIONS POUR FORAGE RANG SAINT-DENIS



ATTENDU QUE des travaux d'aqueduc dans le rang Saint-Denis sont nécessaires et doivent être faits avant les travaux de pavage prévus en 2021;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a procédé à une demande de prix pour le forage pour une conduite d'aqueduc dans le rang Saint-Denis;

ATTENDU QUE le résultat final de chacun des soumissionnaires et du prix demandé est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX (\$)
Forage dirigé Coulombe	66 000.00 \$
Les Entreprises Delorme	62 950.01 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la municipalité accepte la soumission de Les Entreprises Delorme au montant de 62 950.01 \$ taxes en sus pour le forage d'une conduite d'aqueduc au rang Saint-Denis auquel le conseil accorde également un montant de 25% d'imprévus sur recommandations du directeur des travaux publics;

QUE ces travaux seront financés à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-03-58

**SOUSSION TRAVAUX D'AQUEDUC RANG
SAINT-DENIS : PELLE**

ATTENDU QUE des travaux d'aqueduc dans le rang Saint-Denis sont nécessaires et doivent être faits avant les travaux de pavage prévus en 2021;

ATTENDU QUE Les Entreprises Jovany a déposé une soumission pour un nombre estimé à 80 heures au montant approximatif de 6 000.00 \$ pour les travaux d'aqueduc du Rang Saint-Denis;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la municipalité accepte la soumission de Les Entreprises Jovany pour un nombre estimé de 80 heures au montant approximatif de 6 000.00 \$ pour les travaux d'aqueduc du rang Saint-Denis;

QUE ces travaux seront financés à même le surplus non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2021-03-59

**SOUSSIONS POUR TUYAUX TRAVAUX
D'AQUEDUC RANG SAINT-DENIS**

ATTENDU QUE des travaux d'aqueduc dans le rang Saint-Denis sont nécessaires et doivent être faits avant les travaux de pavage prévus en 2021;



ATTENDU QUE Fusionex division Emco a déposé une soumission au montant approximatif de 30 000.00 \$ pour les tuyaux d'une conduite d'aqueduc pour le rang Saint-Denis;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la municipalité accepte la soumission de Fusionex division Emco pour un montant approximatif de 30 000.00 \$ pour les tuyaux d'une conduite d'aqueduc pour le rang Saint-Denis auquel le conseil accorde également un montant de 25% d'imprévus sur recommandations du directeur des travaux publics;

QUE ces travaux seront financés à même le surplus non affecté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 1^{er} mars 2021.

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2021-03-60

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire trésorière

Guy Germain
Maire